

**Avis aux lecteurs:**  
***Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal  
à une séance ultérieure.***

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 février 2010 par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil.

Sont présents, monsieur le Maire,  
ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers,

Martin Lévesque  
Martine Lizotte,  
Serge Archambault,  
Jonathan Chalifoux  
Alexandre Saint-Jacques,  
Yvon Plante,  
Danielle Lajeunesse,

tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que monsieur Marc Béland, inspecteur municipal en voirie, travaux publics, en bâtiments et environnement. Madame Guertin agit aussi comme secrétaire pour la prise des minutes de la présente.

**1. Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et il ouvre la séance à 20 :00 heures.

\* \* \* \* \*

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**RÉSOLUTION N° 2010-02-027**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

**Que** le Conseil adopte l'ordre du jour avec retrait du point 4.1.1.2, tout en laissant ouvert son point n° 13 *Affaires nouvelles*, jusqu'à la levée de la présente:

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3.1 Conseil municipal**

- 3.1.1 Appel de projets du Pacte rural en mars ou avril 2010
- 3.1.2 Internet haute vitesse (Alexandre Saint-Jacques)
- 3.1.3 Exploitation gazière – forage (Saint-Denis-sur-Richelieu)
- 3.1.4 Levée de fonds pour Haïti
- 3.1.5 Pont de Glace
- 3.1.6 Semaine de la persévérance scolaire du 15 au 19 février
- 3.1.7 Résultats collecte de sang des Maires

**3.2 Gestion financière, financement, immobilisation et affectation**

- 3.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer
- 3.2.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence (dépôt)
- 3.2.3 Rémunérations du personnel en 2010
- 3.2.4 Dépenses incompressibles en 2010
- 3.2.5 Rapport de secrétaire-trésorière : état des comptes à recevoir au 31-12-2009
- 3.2.6 Travaux de réaménagement au Bureau municipal
- 3.2.7 Poste de travail et informatique et achat disque externe (ortho-photo)
- 3.2.8 Suivi travaux de rénovation Maison de la Culture

**3.3 Gestion administrative**

- 3.3.1 Formation ADMQ: encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur général (215 \$) – Beloeil le 3 juin 2010

**3.4 Greffe**

- 3.4.1 Adoption procès-verbal : Séance ordinaire du 12 janvier 2010

**3.5 Évaluation foncière**

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

- 3.6 **Gestion du personnel**
- 3.6.1 Appel de candidatures secrétaire Centre de jour (5h50/semaine)
- 3.6.2 Embauche secrétaire administrative
- 3.6.3 Embauche coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires
- 3.7 **Autres gestions en administration générale** (Yvon Plante)
- 3.7.1 **Gestion du Centre administratif et communautaire**
- 3.7.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
- 3.7.1.2 Autorisation de dépense
- 3.8 **Appui aux organismes de la communauté et autres organismes à but non lucratif**
- 4. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4.1 **Service de protection contre l'incendie** (Yvon Plante)
- 4.1.1 Rapports du Comité et du directeur du service
- 4.1.1.1 Nomination au grade de lieutenant pompier (monsieur Yan Choquette)
- 4.1.1.2 Retiré de l'ordre du jour
- 4.1.1.3 Autorisation de dépenses
- 4.2 **Sécurité civile**
- 5. **TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE** (Serge Archambault)
- 5.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal en voirie
- 5.2 Autorisation de dépense(s) :  
Formation en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction
- 5.3 Partage des droits aux exploitants de carrières et sablières
- 5.4 Appel d'offres chemins d'hiver
- 5.5 Abolition et cession d'une partie d'un ancien chemin public – signatures
- 6. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 **Réseau de distribution de l'eau potable, traitement des eaux usées et réseau d'égout** (Jonathan Chalifoux)
- 6.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
- 6.1.1.1 Séance ordinaire de l'AIBR tenue le 12 janvier 2010
- 6.2 **Matières résiduelles** (Jonathan Chalifoux)
- 6.2.1 **Déchets domestiques, récupération et site de dépôt Lajemmerais**
- 6.2.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
- 6.3 **Écoulement des eaux**
- 6.3.1 **Cours d'eau et réseau d'égout pluvial**
- 6.3.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics
- 6.4 **Protection de l'environnement** (Alexandre Saint-Jacques)
- 6.4.1 Rapport du Comité (CCE)
- 6.4.1.1 Réunion du CCE tenue le 18 janvier 2010 (dépôt)
- 6.4.2 Démission au CCE : madame Chantal Denis  
Appel de candidatures pour le CCE
- 6.5 **Fosses septiques**
- 6.5.1 Appel d'offres vidange fosses septiques
- 7. **RÈGLEMENT (s) N<sup>o</sup>(s)**
- 8. **AVIS DE MOTION N<sup>o</sup>(s)**
- 8.1 2010-05 pour règlement n<sup>o</sup> 2010-05 relatif au pont de glace
- 9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** (Danielle Lajeunesse)
- 9.1 **Office municipal d'habitation (OMH), Centre de jour, Projet(s) spécial (aux)**
- 9.1.1 Rapport du Comité
- 10. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT** (Jonathan Chalifoux)
- 10.1 **Aménagement, urbanisme, zonage, développement et revitalisation**
- 10.1.1 Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal en bâtiments et environnement
- 10.1.1.1 Rapport du Comité et dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU
- 10.1.1.2 Demandes de Voiles 4-saisons (monsieur Blanchet) :  
PPCMOI et CPTAQ pour usage non agricole : Lot 127
- 10.1.1.3 Demandes :  
CPTAQ pour aliénation : 600, du Rivage - lots P20 et P21  
PIIA : agrandissement et relocalisation - 1117, du Rivage  
PIIA, enseigne Quai Ferdinand-Fecteau

**Avis aux lecteurs:**  
***Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal  
à une séance ultérieure.***

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

- 10.1.2 Dépôt des certificats suite à la procédure d'enregistrement des PHV du 19 janvier
- 10.1.3 Nomination de membres au CCA
  
- 10.2 **Promotion et développement (Tourisme et embellissement)** (Martine Lizotte)
  - 10.2.1 Rapport du Comité
  - 10.2.2 Guide touristique : région gourmande (100\$ date tombée vendredi 29 janvier)
  - 10.2.3 Renouvellement adhésion aux Fleurons du Québec (tarif triennal 870 \$)
  
- 11. **LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES** (Danielle Lajeunesse)
  - 11.1. **Centre communautaire, parcs et terrains de jeux**
    - 11.1.1 Rapport du Comité
    - 11.1.2 Autorisation de dépenses
  
- 12. **LOISIRS CULTURELS** (Martine Lizotte)
  - 12.1. **Bibliothèque et Maison de la Culture,**
    - 12.1.1 Rapport du Comité (Table culturelle – nomination André Roy)
    - 12.1.2 Changement de nom de la Bibliothèque
    - 12.1.3 Autorisation de dépense(s)
  
- 13. **AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**
  
- 14. **PÉRIODE DE QUESTION(S)**
  
- 15. **CORRESPONDANCE (S)**
  
- 16. **PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)**
  - Caucus à huis clos : mercredi, 24 février 2010, 19h00
  - Séance ordinaire publique : mardi, 2 mars 2010, 20h00

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3.1 CONSEIL MUNICIPAL**

**3.1.1 Appel de projets du Pacte rural en mars ou avril 2010**

Le Maire, monsieur Martin Lévesque, indique que le CLD de La Vallée-du-Richelieu fera un appel de projets au courant du mois de mars ou d'avril 2010, projets à présenter dans le cadre du Pacte rural.

\* \* \* \* \*

**3.1.2 Internet haute vitesse**

Le Conseiller responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques, indique que des essais ont été effectués à l'intérieur du territoire municipal rural avec des clefs prêtées par la compagnie Bell, essais afin de vérifier si Internet haute vitesse pourrait être disponible par ce moyen. Les quelques essais sont plus ou moins concluants. Le Maire ajoute que le dossier Internet haute vitesse rural devrait se poursuivre via la MRC et son CLD pour se réaliser d'ici la fin de 2010.

\* \* \* \* \*

**3.1.3 Exploitation gazière – forage**

Le Maire indique que des forages pour de l'exploitation gazière, comme ceux exécutés en 2009 sur notre territoire municipal, sont en cours à Saint-Denis-sur-Richelieu (SDSR) et que la compagnie qui les exécute a une entente avec SDSR, notamment pour la vente d'eau. Le Maire indique que la MRCVR se joins à quatre autres MRC (Nicolet-Yamaska, Bécancour, Pierre-de-Saurel et de l'Érable) afin de demander au ministère de mandater le Bape pour faire la lumière sur les façons de faire pour ne pas causer de contamination à la nappe phréatique.

\* \* \* \* \*

**3.1.4 Levée de fonds pour Haïti**

Le Maire indique que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités à des levées de fonds pour venir en aide aux populations d'Haïti frappées par un séisme. Le Conseil est d'avis qu'il ne peut se substituer aux gens de notre communauté

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal  
à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

considérant que plusieurs de nos gens ont déjà fait ou sont à faire des dons par l'entremise d'organismes qu'ils ont choisis.

\* \* \* \* \*

**3.1.5 Pont de Glace**

Le Maire indique que, comme par les années passées, une lettre est parvenue aux municipalités voisines, lettre signée par les Maires Lévesque et Villemare, pour leur demander une contribution pour l'entretien du pont de glace.

\* \* \* \* \*

**3.1.6 Semaine de la persévérance scolaire du 15 au 19 février**

**RÉSOLUTION 2010-02-028**

**Considérant** qu'en 2006-2007, le Québec comptait 16 148 (29 %) jeunes qui ont décroché; ce qui représente pour la grande région de la Montérégie 3 144 (29 %) jeunes, soit un garçon sur trois et une fille sur cinq;

**Considérant** que pour le territoire de la Montérégie Est, en 2006-2007, 1 375 (31,5 %) jeunes ont quitté l'école avant d'avoir obtenu un premier diplôme ou une qualification;

**Considérant** que les impacts économiques de l'abandon scolaire au secondaire sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**Considérant** qu'avoir un diplôme d'études secondaires (DES.), selon l'économiste Pierre Fortin, permet à un jeune de gagner 450 000 \$ de plus au cours de sa vie active, contribuant ainsi à financer les services publics par l'entremise des impôts et taxes;

**Considérant** que, selon une étude canadienne, les non-diplômés sont plus nombreux à ne pas exercer le droit de vote; à ne pas s'impliquer dans leur milieu de vie et à avoir des problèmes de santé;

**Considérant** que la stratégie d'action *L'école, j'y tiens!*, qu'a adopté en septembre 2009 le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, fixe comme objectif que le Québec, d'ici 2020, atteigne un taux de diplomation des jeunes de moins de 20 ans de 80 %;

**Considérant** que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement;

**Considérant** que depuis 2003, en Montérégie, la lutte au décrochage scolaire est une priorité régionale tant du réseau scolaire que des partenaires de l'économie et de l'emploi et qu'ils s'y sont associés par le biais d'ententes régionales portées par la Table d'éducation interordres de la Montérégie (TEIOM) par l'entremise de Réussite Montérégie, l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative (IRC) en Montérégie;

**Considérant** que pour Réussite Montérégie il est clair que la prévention du décrochage scolaire doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement, et lui donner ainsi davantage d'outils pour qu'il se réalise aussi en tant que parent et citoyen;

**Considérant** que la Conférence régionale des élus Montérégie Est (CRÉ) dans son plan quinquennal de développement régional et durable a fait de la réussite éducative une priorité d'intervention et que dans ce cadre, une entente a été signée avec la TEIOM afin de doter la Montérégie Est d'un plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire, lequel interpelle les municipalités et les MRC en raison de leurs responsabilités quant à la création de conditions de vie favorables à l'épanouissement de leurs citoyens et citoyennes;

**Considérant** que les municipalités et les MRC par le biais de politiques de la famille, culturelles, de loisir, etc., offrent des milieux de vie permettant :

- aux jeunes de se développer et de réaliser leur plein potentiel les amenant ainsi à persévérer et à favoriser leur réussite éducative;

**Avis aux lecteurs:**  
***Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.***

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

- aux familles de bénéficiaires de services et d'infrastructures visant à améliorer leur qualité de vie et ainsi être soutenues dans leur rôle de parents et de grands-parents;

**Considérant** que les *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* se veulent un temps fort dans l'année d'une part pour démythifier le décrochage scolaire, en parler avec les jeunes, les encourager à persévérer ou les féliciter dans leurs efforts; d'autre part pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

**Considérant** que les écoles primaires, secondaires, centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, cégeps, organismes communautaires jeunesse et à la famille, chambres de commerce, organismes d'employabilité, instances politiques et gouvernementales réaliseront des activités diverses lors des *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* et que les médias seront aussi sollicités pour en parler;

**Considérant** que les *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* figurent au plan intersectoriel de concertation et de mobilisation sur la réussite éducative et la persévérance scolaire en Montérégie Est;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

- De** déclarer la 3<sup>e</sup> semaine de février comme étant la semaine des *Journées montérégiennes de la persévérance scolaire* dans notre municipalité;
- D'** appuyer la CRÉ Montérégie Est, Réussite Montérégie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – dans leurs efforts, afin que le plus grand nombre de Montérégiens et de Montérégiennes obtiennent un premier diplôme ou qualification et ainsi contribuer à l'atteinte de l'objectif de diplomation fixé par le gouvernement du Québec;
- D'** agir à titre de « Facteur » de persévérance scolaire, de promouvoir et de valoriser la persévérance scolaire à tout moment;
- De** faire parvenir copie de cette résolution à la CRÉ Montérégie Est.

**Adoptée à l'unanimité**

### **3.1.7 Résultats collecte de sang des Maires**

Le Maire indique les résultats de la collecte de sang des Maires de Saint-Antoine-sur-Richelieu (SASR) et de Saint-Marc-sur-Richelieu (SMSR), laquelle a eu lieu le 14 janvier 2010 :

Objectif de la collecte : 60  
Résultats de la collecte : 57  
Objectif de prélèvements (poches) : 44  
Prélèvements réels : 54

Provenance des donateurs  
SMSR : 55%  
SASR : 34%  
Autres : 11%

\* \* \* \* \*

## **3.2 GESTION FINANCIÈRE, FINANCEMENT, IMMOBILISATION ET AFFECTATION**

### **3.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer**

#### **RÉSOLUTION 2010-02-029**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

**Que** le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 2 février 2010 tels que présentés au montant total de 60 639,41 \$, à savoir :

Description	Montant
Déboursés en date du 2 février 2010	1 776,30 \$
Dépenses comptabilisées en 2009	14 539,46 \$
Dépenses du mois	44 323,65 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**3.2.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence**

Le rapport au 2 février 2010 de la directrice générale et secrétaire-trésorière et de l'inspecteur municipal en voirie et travaux publics au montant de 1 587,23 \$ à l'égard des dépenses autorisées taxes applicables incluses, par délégation de compétence est déposé.

\* \* \* \* \*

**3.2.3 Rémunérations du personnel en 2010**

**RÉSOLUTION 2010-02-030**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil accorde pour l'exercice 2010, tel que prévu au budget en vigueur, une augmentation salariale de 2%, aux employés de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.2.4 Dépenses incompressibles en 2010**

La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à effectuer les déboursés nécessaires concernant les dépenses énumérées suivantes, le tout telles que les dispositions du Règlement numéro 2006-004 en matière de contrôle et de suivi budgétaires :

Rémunérations et allocations  
Frais de poste et messagerie  
Assurance collective  
Téléphone, cellulaire  
Assurance générale, civile  
Quotes-parts MRC  
Avis public / Journal municipal  
Vérification comptable  
Contrats toutes catégories  
Sûreté du Québec  
Électricité  
Entretien équipement de bureau  
Fournitures et papeterie de bureau  
Bureau de la Publicité des droits/mutations  
Entretien, réparation édifices, véhicules, équipements  
Gaz, huile, propane, diesel, etc.  
Air et air comprimé / remplissage  
Article de nettoyage équipements  
Article de nettoyage  
Immatriculations et licences  
Fournitures médicales  
Produits chimiques  
Intérêts sur dette  
Remboursements de capital  
Frais de banque, de services et d'intérêts

\* \* \* \* \*

**3.2.5 Rapport de la secrétaire-trésorière : état des comptes à recevoir au 31-12-2009**

Le rapport de l'état des comptes à recevoir au 31 décembre 2009 est déposé comme suit :

Description	Montant
Divers échus 1 an	638,73 \$
Divers échus 2 ans	5,64 \$

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

Taxes échues 1 an	59 199,47 \$
Taxes échues 2 ans	5 994,65 \$
Taxes échues 3 ans	1,59 \$
<b>Total</b>	<b>65 840,08 \$</b>
* * * * *	

**3.2.6 Travaux de réaménagement au Bureau municipal**

**RÉSOLUTION 2010-02-031**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil autorise les travaux et les dépenses en immobilisation au montant n'excédant pas 11 000 \$ pour les travaux de réaménagement au Bureau municipal incluant les travaux de réaménagement d'une partie de la salle de conférence pour le Bureau du Maire, le tout tel que prévu au Budget 2010.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.2.7 Poste de travail et informatique et achat disque externe (ortho-photo)**

**RÉSOLUTION 2010-02-032**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil autorise les travaux et les dépenses en immobilisation au montant estimé à 2 000 \$ pour le réaménagement du réseau et du parc informatique, notamment pour l'ajout d'un poste de travail incluant un appareil téléphonique et d'un disque externe pour l'ortho-photo.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.2.8 Suivi travaux de rénovation Maison de la Culture**

**RÉSOLUTION 2010-02-033**

**Considérant** le dépôt du rapport préparé par le coordonnateur de la Maison de la culture, monsieur André Roy, lequel rapport concerne le suivi des travaux de rénovation à la Maison de la Culture;

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Qu'** en référence à la résolution numéro 2010-01-025 adoptée par le Conseil en séance ordinaire tenue le 12 janvier 2010, ledit Conseil approuve les travaux et les dépenses en immobilisation estimés 7 200 \$ à la Maison de la Culture comme suit:

- Sablage de planchers (semaine du 7 février) 3 500 \$
- Travaux spécifiques de peinture (semaine du 15 février) 400 \$
- Bois et autres matériaux 1 500 \$
- Travaux d'ébénisterie (moultures, plinthes) 1 800 \$;

**Que** les travaux de sablage de planchers seront exécutés par Planchers Bernier & Flibotte (La Présentation) et ceux d'ébénisterie, par Ébénisterie Pelletier & fils (Saint-Ours);

**Que** divers travaux ont été exécutés par 5 à 9 ouvriers bénévoles;

**Que** les travaux d'électricité et de plomberie ont été effectués bénévolement par un maître électricien et un maître plombier de Saint-Antoine-sur-Richelieu, tous 2 étant maîtres à la retraite.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.3 GESTION ADMINISTRATIVE**

**3.3.1 Formation ADMQ**

**RÉSOLUTION 2010-02-034**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil autorise les dépenses au montant de 215 \$ taxes en applicables en sus pour l'inscription et la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière à la formation intitulée "Encadrement juridique des rôles et responsabilités du directeur

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

général" dispensée le 3 juin 2010 à Beloeil par l'Association des directeur municipaux du Québec (ADMQ).

**Adoptée à l'unanimité**

**3.4 GREFFE**

**3.4.1 Adoption procès-verbal : Séance ordinaire du 12 janvier 2010**

**RÉSOLUTION 2010-02-035**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2010, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil adopte le procès-verbal du 12 janvier 2010 avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.5 ÉVALUATION FONCIÈRE : aucun sujet.**

**3.6 GESTION DU PERSONNEL**

**3.6.1 Appel de candidatures secrétaire Centre de jour (5h50/semaine)**

Un appel de candidatures pour un (e) secrétaire du médecin du Centre de jour sera publié et distribué sur le territoire municipal dans les prochains jours.

\* \* \* \* \*

**3.6.2 Embauche secrétaire administrative**

**RÉSOLUTION 2010-02-036**

**Considérant** l'appel de candidatures pour combler le poste nouvellement créé de secrétaire administratif (ve) pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Considérant** la réception et l'étude de 18 curriculum vitae par le Comité de sélection formé du Maire, de 3 Conseillers (M. Lizotte, Y. Plante, D. Lajeunesse) et de la directrice générale, lequel Comité a reçu en entrevue, le 1<sup>er</sup> février 2010, 5 candidates;

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil embauche au poste de secrétaire administrative de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, madame Joscelyne Charbonneau, aux conditions entendues entre les parties et que madame Charbonneau peut débiter ses fonctions à compter du 3 février 2010 à raison de 28 heures par semaine de 4 jours, du mardi au vendredi, le tout assortie d'une probation de 3 mois dont le terme est le, ou vers le 3 mai 2010;

**Que** madame Joscelyne Charbonneau est autorisée à percevoir, dans l'exercice de ses fonctions, toutes sommes due à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

**Adoptée à l'unanimité**

**3.6.3 Embauche coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires**

**RÉSOLUTION 2010-02-037**

**Considérant** l'appel de candidatures pour combler le poste de coordonnateur (trice) en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

**Considérant** la réception et l'étude de 30 curriculum vitae par le Comité de sélection formé du Maire, de 3 Conseillers (M. Lizotte, Y. Plante, D. Lajeunesse) et de la directrice générale, lequel Comité a reçu en entrevue, le 1<sup>er</sup> février 2010, 5 candidats (es);

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par Martine Lizotte, et résolu :

**Que** le Conseil embauche au poste de coordonnatrice en loisirs récréatifs, sportifs et communautaires de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, madame Geneviève Duguay, aux conditions entendues entre les parties et que madame Duguay peut débiter ses fonctions à compter du 3 février 2010 à raison de 28 heures par semaine de 4 jours, du mardi au vendredi, le tout assortie d'une probation de 3 mois dont le terme est le, ou vers le 3 mai 2010;

**Que** madame Geneviève est autorisée à percevoir, dans l'exercice de ses fonctions, toutes sommes dues à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, sommes dues en rapport avec les loisirs récréatifs, sportifs et communautaires.

**Adoptée à l'unanimité**

**3.7 AUTRES GESTIONS EN ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Yvon Plante)**

**3.7.1 Gestion du Centre administratif et communautaire**

**3.7.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics**

**3.7.1.2 Autorisation de dépense (s)**

Le Conseiller responsable, monsieur Yvon Plante, indique qu'il n'y a rien à signaler concernant le Centre communautaire et qu'aucune dépense n'est à autoriser, le dossier des réaménagements du Bureau municipal (Centre administratif) ayant été traité au point 3.2.6.

\* \* \* \* \*

**3.8 Appui aux organismes de la communauté et autres organismes à but non lucratif (OBNL)**

*Voir le point 3.1.6*

\* \* \* \* \*

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**4.1.1 Rapports du Comité et dépôt des rapports du directeur du service**

Le Conseiller responsable, monsieur Yvon Plante, fait rapport verbal sur les rapports du directeur du service de protection contre l'incendie déposés, lesquels concernent le mois de janvier 2010, les décisions suivantes en découlent :

**4.1.1.1 Nomination au grade de lieutenant pompier (monsieur Yan Choquette)**

**RÉSOLUTION 2010-02-038**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil municipal nomme le pompier à temps partiel, monsieur Yan Choquette, au grade de lieutenant du Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, nomination effective rétroactivement au 1<sup>er</sup> février 2010, le tout aux conditions usuelles entendues.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.1.2 *Point retiré de l'ordre du jour***

\* \* \* \* \*

**4.1.1.3 Autorisation de dépenses**

**RÉSOLUTION 2010-02-039**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

**Que** le Conseil autorise les dépenses au montant estimé de 8 060 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Numéros pour bouteilles d'air et casques	150 \$
2 chemises blanches (Alain)	70 \$
Test visuel bouteilles d'air	900 \$

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

2 radios portatifs	2 000 \$
1 radio 517	1 500 \$
1 habit de combat (Yan)	1 900 \$
5 lampes	320 \$
3 sacs de remisage pour masques	90 \$
1 lavage habit de combat	550 \$
Réparation camion citerne 617	630 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**4.2 SÉCURITÉ CIVILE : aucun sujet.**

\* \* \* \* \*

**5. TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE (Serge Archambault)**

**5.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal en voirie**

Le rapport préparé par l'inspecteur municipal en voirie et travaux publics, monsieur Marc Béland, concernant le mois de février et comportant les travaux exécutés en janvier et ceux à venir en février est déposé. Le Conseiller responsable, monsieur Serge Archambault recommande :

**5.2 Autorisation de dépense(s) :**

**Formation en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction**

**RÉSOLUTION 2010-02-040**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil autorise les dépenses au montant de 225 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour l'inscription et la participation du préposé aux travaux publics et de voirie, monsieur Stéphane Vaillancourt, à la formation "Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction" dispensée par le Centre de formation professionnel des Patriotes de Sainte-Julie, du 16 au 24 mars en soirée et les dimanche 21 et 28 mars 2010, de jour.

**Adoptée à l'unanimité**

**5.3 Partage des droits aux exploitants de carrières et sablières**

**RÉSOLUTION 2010-02-041**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. chapitre C-47.1), la MRC de Lajemmerais a constitué en 2009, un fonds régional pour percevoir les droits aux exploitants de carrières et sablières, droit de perception prévu à l'article 78.2;

**Considérant** qu'en 2009, la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2009-013 relatif aux droits aux exploitants de carrières et sablières et que celui-ci est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**Considérant** que l'exploitation Transport C. Jacques, une sablière située sur les lots P-203 et P-204 du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine a Saint-Antoine-sur-Richelieu et dont le propriétaire est monsieur Carmel Jacques;

**Considérant** que l'exploitation Transport C. Jacques est susceptible d'occasionner du transit sur les voies publiques municipales de la MRC de Lajemmerais (Municipalité de Calixa-Lavallée);

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** les droits dudit exploitant de la sablière Transport C. Jacques, soit partagés avec la MRC de Lajemmerais parce que celle-ci a compétence;

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

**Que** le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise la conclusion et sa signature d'une entente avec la MRC de Lajemmerais afin que chacune des parties perçoive ces droits en fonction de l'utilisation réelle de leur réseau routier respectif.  
**Adoptée à l'unanimité**

**5.4 Appel d'offres chemins d'hiver**

**RÉSOLUTION 2010-02-042**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil autorise la rédaction des documents pour un appel d'offres et l'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver en vue de l'adjudication d'un contrat de 3 ans (2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013).

**Adoptée à l'unanimité**

**5.5 Abolition et cession d'une partie d'un ancien chemin public – signatures**

**RÉSOLUTION 2010-02-043**

**Considérant** la résolution numéro 2009-01-009 adoptée par le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2009, résolution par laquelle la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (cédant) abolie la partie de terrain d'une superficie de 5 929 pieds<sup>2</sup> sans désignation cadastrale (un ancien chemin) décrite dans le certificat de localisation préparé par monsieur Robert Pelchat, arpenteur-géomètre en date du 10 juillet 1980 de ses minutes numéro P-8324;

**Considérant** que par la même résolution, la partie abolie est cédée à la propriété en front de cette partie et portant le numéro de lot P-254 et dont les propriétaires sont madame Mélanie St-Georges et monsieur Sylvain Thibodeau (cessionnaires);

**Considérant** le contrat préparé pour cet objet par m<sup>e</sup> Linda M.A. Lamarre, notaire à Beloeil;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

**Que** le Conseil municipal autorise le Maire ou son Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, ledit contrat pour cet objet, devant la notaire, M<sup>e</sup> Linda M.A. Lamarre

**Adoptée à l'unanimité**

**6. HYGIÈNE DU MILIEU**

**6.1 Réseau de distribution de l'eau potable, traitement des eaux usées et réseau d'égout (Jonathan Chalifoux)**

**6.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics**

**6.1.1.1 Séance ordinaire de l'AIBR tenue le 12 janvier 2010**

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, fait rapport verbal concernant la réunion du Conseil de l'AIBR à laquelle il a siégé en remplacement du Maire le 12 janvier 2010.

\* \* \* \* \*

**6.2 Matières résiduelles (Jonathan Chalifoux)**

**6.2.1 Déchets domestiques, récupération et site de dépôt Lajemmerais**

**6.2.1.1 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics**

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux et l'inspecteur aux travaux publics, monsieur Marc Béland font rapport verbal relativement aux matières résiduelles.

\* \* \* \* \*

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

**6.3 Écoulement des eaux**

**6.3.1 Cours d'eau et réseau d'égout pluvial**

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux et l'inspecteur aux travaux publics, Marc Béland font rapport verbal relativement à l'écoulement des eaux.

\* \* \* \* \*

**6.4 Protection de l'environnement (Alexandre Saint-Jacques)**

**6.4.1 Rapport du Comité (CCE) et dépôt du compte-rendu de la réunion mensuelle**

Le Conseiller responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques fait rapport verbal relativement à la protection de l'environnement, notamment concernant la réunion d'information sur le radon à laquelle il a assisté en janvier dernier. Monsieur Saint-Jacques commente et dépose le compte-rendu de la réunion tenue par le Comité le 18 janvier 2010 tout en soulignant la nomination de monsieur Denis Campeau à la présidence du CCE.

\* \* \* \* \*

**6.4.2 Démission au CCE : madame Chantal Denis**

**RÉSOLUTION 2010-02-044**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal accepte la démission de madame Chantal Denis comme Membre du CCE, démission motivée en raison de son manque de disponibilité de soir dorénavant et à l'avenir, dans sa lettre datée du 18 janvier 2010;

**Que** le Conseil municipal s'adresse par la présente résolution, à madame Chantal Denis, pour la remercier de son engagement et de son implication au sein du CCE pour le bénéfice de toute Communauté de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**Appel de candidatures pour le CCE**

Un appel de candidatures sera publié dans les prochains jours pour remplacer madame Denis comme Membre au sein du CCE.

\* \* \* \* \*

**6.5 Fosses septiques**

**6.5.1 Appel d'offres vidange fosses septiques**

**RÉSOLUTION 2010-02-045**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil autorise la rédaction des documents pour un appel d'offres et l'appel d'offres pour la vidange des fosses septiques du territoire municipal en vue de l'adjudication d'un contrat de 2 ans ou de 4 ans (2010 -2011 ou 2010, 2011, 2012 et 2013), le tout en vertu du règlement municipal numéro 2009-11 relatif à la vidange des fosses septiques.

**Adoptée à l'unanimité**

**7. RÈGLEMENT (s) N<sup>o</sup> (s) : aucun sujet.**

\* \* \* \* \*

**8. AVIS DE MOTION N<sup>o</sup>(s)**

**8.1 2010-05 pour règlement n<sup>o</sup> 2010-05 relatif au pont de glace**

Je, Yvon Plante, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption, le règlement intitulé : "Règlement n<sup>o</sup> 2010-05 relatif à la sécurité et au contrôle de la vitesse sur le pont de glace entre les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu.

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

Ce règlement a pour objet d'établir d'autres normes de sécurité quant aux limites de vitesse pouvant être applicables sur ledit pont de glace et de confier le mandat à la Sûreté du Québec quant à l'application des normes de vitesse et de sécurité, tant celles édictées au *Code de la Sécurité routière du Québec* que celles à édicter audit Règlement n° 2010-05.

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 2 février 2010**

**9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (Danielle Lajeunesse)**

**9.1 Office municipal d'habitation (OMH), Centre de jour et Projet(s) spécial (aux)**

**9.1.1 Rapport du Comité**

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse indique qu'il n'y a rien à signaler.

\* \* \* \* \*

**10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**10.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement et revitalisation**

**10.1.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiments et environnement**

L'inspecteur en bâtiments et environnement, monsieur Marc Béland, commente et dépose son rapport de janvier 2010.

\* \* \* \* \*

**10.1.2 Rapport du CCU et procès-verbal de la réunion du CCU de janvier 2010**

Le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2010 tenue par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est déposé et les décisions suivantes en découlent :

**Demande de Voiles 4-saisons : PPCMOI Lot 127**

**RÉSOLUTION 2010-02-046**

**Considérant que** le projet d'établir un site où seraient pratiqués les usages récréatifs extérieurs suivants : cerf-volant de traction et à ski, parapente de classe d'usage REB-2 ainsi qu'une école de paramoteur classe d'usage REC sur le lot 127-P, est jugé recevable à une demande de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

**Considérant que** le demandeur, Voiles 4 Saisons, a fourni les documents requis à l'appui de sa demande et a acquitté les frais afférents;

**Considérant que** la demande a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion tenue le 26 janvier 2010, et que celui-ci, par sa résolution numéro CCU10-01-009 recommande au Conseil municipal d'appuyer le projet et d'entreprendre les démarches d'adoption d'un projet de résolution tel que prévu au règlement de PPCMOI numéro 2009-009, pour que suite à une décision favorable de la CPTAQ, le projet puisse être autorisé;

**Considérant que** le propriétaire de la Ferme Lomitec, appuie la demande;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Qu'** en fonction des critères suivants prévus audit règlement PPCMOI numéro 2009-009 :

- 1 Le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme en favorisant les activités récréotouristiques et, peut générer des revenus pour les commerces de la Municipalité;
- 2 L'occupation d'un espace cultivé en foin de 1,3 ha comme aire d'envol et d'atterrissage, l'utilisation pour accéder au site d'un chemin de ferme existant de 8 200 m<sup>2</sup> à partir d'un stationnement déjà existant pour desservir le commerce relié à la ferme et, les usages prévus ne nécessitant aucune nouvelle infrastructure fixe à

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

l'emplacement visé situé en milieu agricole n'apportent donc aucune contrainte à ce milieu et, sont tout à fait compatibles;

- 3 La fréquentation limitée à cinq élèves pour le paramoteur, l'éloignement des résidences (la plus proche étant à 900 m de l'emplacement), le fait que les activités sont limités aux heures de clarté du jour et pratiquées par beau temps sans vent violent et à vue du formateur, garantissent la sécurité de la population environnante;

**Que** le Conseil municipal autorise, sous réserve d'une décision favorable de la CPTAQ, la réalisation du projet d'école de paramoteur et de pratique du cerf-volant, tels que décrits dans la demande de Voile 4 Saisons, demande datée du 22 janvier 2010 et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

**Adoptée à l'unanimité**

**Demande de Voiles 4-saisons : CPTAQ pour usage non agricole : Lot 127**

**RÉSOLUTION 2010-02-047**

**Considérant que** le projet d'établir un site où seraient pratiqués les usages récréatifs extérieurs suivants : cerf-volant de traction et à ski, parapente de classe d'usage REB-2 ainsi qu'une école de paramoteur classe d'usage REC sur le lot 127-P, respecte les objectifs du plan d'urbanisme en favorisant les activités récréotouristiques et, peut générer des revenus pour les commerces de la Municipalité;

**Considérant** que l'occupation d'un espace cultivé en foin de 1,3 ha comme aire d'envol et d'atterrissage, l'utilisation pour accéder au site d'un chemin de ferme existant de 8 200 m<sup>2</sup> à partir d'un stationnement déjà existant pour desservir le commerce relié à la ferme et que les usages prévus ne nécessitant aucune nouvelle infrastructure fixe à l'emplacement visé situé en milieu agricole n'apportent donc aucune contrainte à ce milieu et, sont tout à fait compatibles;

**Considérant** que le Conseil municipal a adopté par sa résolution 2010-02-046 le PPCMOI pour avaliser ce projet ;

**Considérant** que le propriétaire de la Ferme Lomitec, appuie la demande;

**Considérant** qu'il n'y a pas à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation d'endroit où pourrait s'exercer l'activité;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse et résolu :

**Que** le Conseil municipal appuie le projet, et demande à la CPTAQ de rendre une décision favorable pour la réalisation du projet d'école de paramoteur et de pratique du cerf-volant, tels que décrits dans la demande de Voile 4 Saisons, demande datée du 22 janvier 2010 et annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

**Adoptée à l'unanimité**

**Demande CPTAQ pour aliénation : 600, du Rivage - lots P20 et P21**

**RÉSOLUTION 2010-02-048**

**Considérant** que le projet d'aliénation de la partie des terres en culture des lots P20, P21 et P181 de 67,5 ha, ainsi que le lotissement d'une portion du même immeuble d'environ 0,5 ha comprenant la résidence existante au 600, chemin du Rivage est conforme à la réglementation municipale;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal appuie le projet, et demande à la CPTAQ de rendre une décision favorable dans ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal  
à une séance ultérieure.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010

**Demande PIIA : agrandissement et relocalisation - 1117, du Rivage**

**RÉSOLUTION 2010-02-049**

**Considérant** la demande présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion du 26 janvier 2010, demande en vertu du règlement intitulé Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'agrandissement et la relocalisation du bâtiment sis au 1117, du Rivage, lequel bâtiment une fois agrandi et rénové passerait d'une marge avant nulle à la marge conforme pour la zone en respectant la bande de protection riveraine et les marges latérales;

**Considérant** que le CCU recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement ladite demande en référence à sa résolution numéro CCU10-01-011 parce que conforme au règlement de PIIA en vigueur;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil approuve le projet d'agrandissement et de relocalisation du bâtiment au 1117, rue du Rivage parce que conforme au règlement de PIIA en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**Demande PIIA, enseigne Quai Ferdinand-Fecteau**

**RÉSOLUTION 2010-02-050**

**Considérant** la demande présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion du 26 janvier 2010, demande en vertu du règlement intitulé Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'implantation sur le site du Quai Ferdinand-Fecteau, d'une enseigne temporaire d'une surface de 17,5 pi<sup>2</sup> pour la campagne de financement de la Coopérative du Marché général;

**Considérant** que le CCU recommande au Conseil municipal d'accueillir favorablement ladite demande en référence à sa résolution numéro CCU10-01-010 parce que conforme au règlement de PIIA en vigueur;

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**Que** le Conseil approuve le projet d'implantation, sur un support indépendant, d'une enseigne temporaire pour la campagne de financement de la Coopérative du Marché général parce que conforme au règlement de PIIA en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**10.1.3 Dépôt de certificats suite à la procédure d'enregistrement des PHV**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les certificats indiquant le nombre total de personnes habiles à voter et attestant des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 19 janvier 2010 à l'égard des règlements numéros 2009-002 Zonage et 2009-003 Lotissement, lesquels règlement sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter (PHV) étant donné qu'aucune PHV ne se sont enregistrées le mardi 19 janvier 2010.

\* \* \* \* \*

**10.1.4 Nomination de membres au CCA**

**RÉSOLUTION 2010-02-051**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

**Que** le Conseil municipal nomme messieurs les citoyens suivants Membre du Comité consultatif agricole (CCA) comme suit :

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010**

- Camille Girouard, Membre du CCA à titre de citoyen agriculteur,
- André Chagnon, Membre du CCA à titre de citoyen agriculteur,
- Pierre Lauzon, Membre du CCA à titre de citoyen non agriculteur;

**Que** la durée du mandat des Membres ici nommés, est de 3 ans (2 février 2010 au 2 février 2013) et, ce mandat peut être renouvelé à une seule reprise.

**Adoptée à l'unanimité**

**10.2 Promotion et développement (Tourisme et embellissement)**

**10.2.1 Rapport du Comité**

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal relativement à la promotion et au développement, au tourisme et à l'embellissement de la Municipalité.

\* \* \* \* \*

**10.2.2 Guide touristique : région gourmande**

**RÉSOLUTION 2010-02-052**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil autorise les dépenses au montant de 100 \$ pour la publication d'un article supplémentaires sur SASR dans le guide touristique région gourmande.

**Adoptée à l'unanimité**

**10.2.3 Renouvellement adhésion aux Fleurons du Québec**

**RÉSOLUTION 2010-02-053**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil autorise les dépenses au montant de 870 \$ (tarif triennal 2010-2011-2012) pour l'adhésion de la Municipalité aux Fleurons du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

**11. LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES**

**11.1. Centre communautaire, parcs et terrains de jeux**

**11.1.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics**

**11.1.1.2 Autorisation de dépenses**

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse, fait rapport verbal relativement aux loisirs récréatifs, sportifs et communautaires.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2010-02-054**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

**Que** le Conseil autorise les dépenses estimées au montant de 3 700 \$, comme suit :

Carnaval 26 et 27 février 2010	2 500 \$
Semaine de relâche Saint-Antoine, Saint-Marc et Calixa-Lavallée	1 200 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**12. LOISIRS CULTURELS**

**12.1. Bibliothèque et Maison de la Culture**

**12.1.1 Rapport du Comité**

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal relativement aux loisirs culturels tout en soulignant le coordonnateur de la Maison de la Culture, monsieur André Roy a été nommé Membre de la Table culturelle.

\* \* \* \* \*

**Avis aux lecteurs:**  
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le Conseil municipal à une séance ultérieure.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2010

**12.1.2 Changement de nom de la Bibliothèque**

**RÉSOLUTION 2010-02-055**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil approuve le changement de nom de la Bibliothèque municipale de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour celui de : ***Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion***;

**Que** la présente résolution soit transmise au Réseau Biblio pour les informer du changement de nom de notre bibliothèque, lequel nouveau nom sera inauguré par une cérémonie à cet effet le 20 mars 2010.

**Adoptée à l'unanimité**

**12.1.1.2 Autorisation de dépense(s)**

**RÉSOLUTION N° 2010-02-056**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

**Que** le Conseil autorise pour la Maison de la Culture, les dépenses estimées au montant de 3 130 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Cachet spectacles	850 \$
Impression programmation (subv. Pacte rural)	1 300 \$
Régie technique et location	900 \$
Accueil	80 \$

**Adoptée à l'unanimité**

**13. AFFAIRE(S) NOUVELLE(S) :**

Le Maire entretient les personnes présentes relativement à notre bulletin municipal mensuel, *La Gloriette*.

\* \* \* \* \*

**15. PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h24 et porte sur: la vidange des fosses septiques.

\* \* \* \* \*

**16. CORRESPONDANCE(S) : aucun sujet.**

\* \* \* \* \*

**17. PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)**

- Caucus à huis clos : mercredi, 24 février 2010, 19h00
- Séance ordinaire publique : mardi, 2 mars 2010, 20h00

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION N° 2010-02-057**

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 21 :30 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

\_\_\_\_\_  
**Martin Lévesque,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Élise Guertin, Directrice générale**  
et secrétaire-trésorière